

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 04 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 4 février, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28-01-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, André BEAUGENDRE, Dominique DESMONS, Laetitia PIPAR, Emmanuel VALOT, Frédéric GUILLON, Chrystelle PREAULT, Frédérique TEXIER, Laurent PREAULT, Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET, Annabelle PICARD et Sylvain GAUTIER

Étaient absents et excusés : néant

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Quorum : atteint

Monsieur Laurent PREAULT a été élu secrétaire de séance

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
2. Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 sous réserve de l'avis du Service de Gestion Comptable de Challans
3. Participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'OGEC du RPI : 1^{er} acompte 2026
4. Informations diverses

Rajout à l'ordre du jour : néant

Retrait de l'ordre du jour : Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ordre du jour modifié.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par
délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
Néant				

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
15-01-2026	Christophe HALLOUIN traiteur de La Chapelle-Palluau	Fours salés-sucrés-autres	2 986.50 €
16-01-2026	U location aizenay	Location de 19 mange-debout pour les vœux de la municipalité	133 €
20-01-2026	Billaud Segeba Aizenay	Réparation débroussailleuse tracteur CASE	384.91 €
21-01-2026	Le Bon Plan Aizenay	Vin et bière pour les vœux de la municipalité	792 €
23-01-2026	Béatrice Néau architecte Aizenay	Dépôt urbanisme pour le container du restaurant	1 957.20 €
23-01-2026	Hyper u Aizenay	Boissons sans alcool et autres pour les vœux de la municipalité	56.84 €
26-01-2026	ADV Challans	Vidange de trois bacs dégraisseurs cantine-espace A'Capella-restaurant	462 €
27-01-2026	Hyper u Aizenay	Gourmandises + autres pour la bibliothèque	60.15 €

DELIBERATIONS PRISES

1- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril (année des élections municipales), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :
Les crédits ouverts au budget primitif 2025 afin de financer les dépenses d'équipement :

chapitre 20 : 55 200 €

la limite du ¼ autorisé est de 13 800 €

chapitre 21 : 216 211.91 €

la limite du ¼ autorisé est de 54 052 €

opération 25 : 80 000 €

la limite du ¼ autorisé est de 20 000 €

opération 26 : 310 000 €

la limite du ¼ autorisé est de 77 500 €

chapitre 23 et opérations d'équipements : 0 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le chapitre :

Chapitre 21 pour 50 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2026.

2- Subventions de fonctionnement des OGEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privé,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fusion des 2 OGEC qui devient l'OGEC RPI Palluau-La Chapelle-Palluau domiciliée au 15 rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau à compter du 15-12-2020.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2024-2025 est de 895.25 € pour 78 élèves (effectif septembre 2025-2026) répartis comme suit :

- Ecole Saint Joseph de La Chapelle-Palluau : 37 élèves chapellois
- Ecole Saint Agnès de Palluau : 41 élèves chapellois

Le 1^{er} acompte 2026 s'élève à : $78 * 895.25 \text{ €} / 2 = 34\,914.75 \text{ €}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 70 000 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2026.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Projet de mise en tourisme de la boucle vélo art'vie cyclette

Contexte : La boucle passe sur le territoire dans 8 communes : Aizenay, Le Poiré-sur-Vie, Beaufou, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, La Chapelle-Palluau, Maché et Apremont.

Le projet de séjour à vélo a été officiellement lancé le 20 juin 2025. Le balisage de la boucle a été finalisé début juillet 2025 par les services techniques de la CCVB.

Valorisation artistique : Pour renforcer l'attractivité de la boucle, il est prévu d'installer une cinquantaine de panneaux photos grand format (dibond 800 x 1200 mm) le long du parcours, sur le domaine public, sous réserve de l'accord des communes. Ces panneaux, dont l'installation et l'entretien seront assurés par les services techniques de la CCVB, mettront en valeur des photographies sélectionnées parmi celles réalisées par l'association *La Photo Simplement*, partenaire de l'Office de Tourisme.

Madame Annabelle PICARD va rencontrer madame Véronique MAILLOT pour finaliser la projet sur la commune.

2- Changement de locataire le vendredi 30-01-2026 au locatif 3 situé au 26, rue des Sables

**COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES
– Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.) et autres....**

- CR de la Commission des Affaires Scolaires du 27-01-2026 par madame Dominique DESMONS
- CR de la Commission Communication Culturelle Associative Patrimoine Animation du 02-02-2026 par madame Valérie JOLLY
- CR du Comité Territorial de l'Energie par monsieur Sylvain GAUTIER
- CR du conseil d'école de l'école publique de Palluau du 03-02-2026 par madame Dominique DESMONS

Commissions C.C.V.B.

- CR de la commission « petite enfance et parentalité » par madame Chrystelle PREAULT
- CR de la commission « économie » par madame Valérie JOLLY

AGENDA

- Vendredi 06 et 07-02-2026 : festival de l'humour
- Vendredi 13-02-2026 : assemblée générale de « kouik la belette »
- **Elections municipales les 15 et 22 mars 2026**

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

04-03 : dernière réunion du Conseil Municipal actuel

Séance levée à 20h54

Le maire : Xavier PROUTEAU

Le Secrétaire : Laurent PREAULT

